

**ATTESTATION DU SERVICE DES IMPOTS DES
ENTREPRISES (SIE)
OU DE LA DIRECTION DES GRANDES
ENTREPRISES DEMANDEE AU TITRE DE LA
PROCÉDURE DE LIQUIDATION AMIABLE**

En application de l'article R237-7 du Code de commerce le liquidateur doit déposer une attestation de régularité fiscale au greffe du tribunal de commerce en annexe au registre du commerce et des sociétés. La présente attestation se substitue à l'attestation de régularité fiscale délivrée dans le cadre des marchés publics, lorsque la société ne relève pas des impôts commerciaux.

Désignation du demandeur

DENOMINATION : ...76BOX.....

ADRESSE du principal établissement ou du domicile de l'exploitant :

9 rue fays 94160 St Mandé

N° SIRET : ... 83901478400012.....

Date et lieu St Mandé, le 17 juillet

Président

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de réception de la demande : 17/07/2025.....

Il est attesté que, SAS 76 BOX Siren 839014784.....¹
est en règle au regard des obligations fiscales lui incombant.

Date : 18/07/2025.....

Signature et cachet du Chef de service

Centre des Finances Publiques
Service des Impôts des Entreprises
Maréchal Bois
1 rue Jean Soules
94738 NOGENT SUR MARNE CEDEX

¹ Nom, prénom, dénomination, tels qu'indiqués dans le cadre « Désignation du demandeur »